

## Agrément Technique ATG avec Certification



Mastic de façade à base de  
résine polymère silicone

**DOWSIL™ 791**

mastic ISO 11600 – STS 56.1 –  
F/G – 25 LM

Valable du 06/03/2018 au  
05/03/2023

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association  
Aarlenstraat 53 B-1040 Brussel  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) - [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

### Titulaire d'agrément

Dow Silicones Belgium S.P.R.L.  
Parc Industriel – Zone C  
B-7180 Seneffe  
Tél: 064/888000  
Fax: 064/888401  
Email: [info@dow.com](mailto:info@dow.com)  
Site Web: [www.dow.com](http://www.dow.com)



## 1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

## 2 Objet

Le mastic d'étanchéité se compose d'un mastic de façade qui est appliqué avec des composants auxiliaires conformément aux directives d'exécution du fabricant et aux STS 56.1.

## 3 Composants

### 3.1 Mastic de façade: DOWSIL™ 791

Mastic de façade élastique mono composant à base d'une résine polymère silicone neutre.

Tableau 1 - Identification

Caractéristiques	Valeur déclarée	Norme
Résistance à la rupture par traction (MPa)	0,75	NBN EN ISO 8339
Module de cisaillement à 100% d'allongement (23°C) (MPa)	0,25 – 0,50	
Coulage (mm) À 5°C/50°C verticalement et horizontalement	< 2,5	NBN EN ISO 7390
Séchage (jours)	7 - 14	Séchage 23 °C, 50 % HR
Shore A (7 jours – 20°C)	20 - 40	NBN EN ISO 868

Tableau 2 - Domaines d'application (voir STS 56.1 tableau 5)

Domaines d'application (*)	Étanchéité Façade : Joints entre éléments Liaison des châssis avec le gros œuvre Structure Joints de dilatation Joints de tassement Joints de mur-rideau
Environnement	Non agressif à agressif
Joint	Non exposé à exposé (**)
Hauteur	De 0 à > 50 m
(*) L'agrément est limité aux supports à base de ciment, verre et en aluminium (**) Ne convient pas pour les joints en permanence sous eau.	

### 3.2 COMPOSANTS AUXILIAIRES

#### 3.2.1 Les primaires

Tableau 3 - Caractéristiques des primaires

Caractéristiques	DOWSIL™ 1200 OS Primer	DOWSIL™ P Primer
Couleur	Transparent	Laiteux
Masse volumique à 23°C (g/ml)	0,82	0,95
Teneur en matière sèche (%)	4	16
Viscosité (20°C) mPa.	80	190
Temps de séchage à 20°C (min)	30	30
Point d'éclair (°C)	27	8

#### 3.2.2 Fond de joint

- Mousse de polyéthylène à structure cellulaire fermée.
- Mousse de polyuréthane à structure cellulaire ouverte
- Le profilé de fond doit répondre aux exigences du § 5.3 des STS 56.1:1999.

#### 3.2.3 Nettoyage du support

DOWSIL™ R40 : dégraissant pour aluminium.

#### 3.2.4 Finition

Après son application, le mastic peut être lissé au moyen d'une spatule.

## 4 Fabrication et commercialisation

Le mastic DOWSIL™ 791 est fabriqué, conditionné et commercialisée par Dow Silicones Belgium S.P.R.L. à Seneffe en Belgique.

## 5 Exécution

### 5.1 PREPARATION

Le support doit être sec, propre, dépolvié, dégraissé, exempt de parties friables. Éventuellement dégraisser au DOWSIL™ R40.

L'application d'un primaire d'adhérence n'est, dans la plupart des cas, pas nécessaire. En cas de doute: prendre contact avec le fournisseur.

### 5.2 SUPPORTS

Le DOWSIL™ 791 convient pour fermer les joints entre matériaux suivants (\*):

Tableau 4 - Substrats aptes à l'emploi

Béton	Aluminium (anodisé, poli)
Fibrociment	Aluminium
Enduit à base de ciment	Verre
Mortier	

(\*) Les autres supports n'ont pas été étudiés. Le support doit présenter une résistance cohésive supérieure à celui du DOWSIL™ 791.

- Formation de taches : pas de formation de taches sur les supports testés
- Temps de formation de peau: 15 à 30 minutes à 20°C/50% H.R.
- Résistance à la température: -50°C à +150°C.

Pour la mise en œuvre du mastic de façade: voir les documents suivants:

- STS 56.1 "Mastics d'étanchéité des façades"
- La documentation technique du titulaire de l'ATG

Les dimensions du joint sont calculées conformément au § 5.2 des STS 56.1:1999. Le rapport entre la largeur et la profondeur est calculé conformément au § 6.3 tableau 9.

Le mastic DOWSIL™ 791 est sec au toucher après 35 minutes (23°C/50% H.R.).

Traces de DOWSIL™ 791 non-polymérisées sont enlevées au moyen d'un chiffon propre ou du papier. La surface est nettoyée ensuite avec un solvant tel que le DOWSIL™ R 40 ou l'alcool isopropylique. En cas d'une surface poreuse : laisser polymériser le mastic et puis le découper. La surface est ensuite récurée.

Il est déconseillé de peindre le DOWSIL™ 791 vu les différences de capacité de mouvement entre le mastic élastique et la peinture. Dans le cas où un recouvrement serait néanmoins souhaité, il est recommandé de procéder préalablement à un test de compatibilité et/ou de consulter le fabricant.

DOWSIL™ 791 ne peut pas entrer en contact avec des produits à base de bitume, de goudron ou d'asphalte.

## 6 Étiquetage, emballage et délai de stockage

### 6.1 Étiquetage

L'étiquette mentionne:

- le nom du fournisseur
- le nom du produit et le domaine d'application
- le contenu
- la couleur
- la durée de conservation
- le numéro du lot et ou la date de production

- la méthode de mise en œuvre (y compris les primaires à utiliser)
- le logo et le numéro ATG
- la classification conformément à l'ISO 11600 et STS 56.1.

### 6.2 Emballage

- Cartouches
- Boudins de 600 ml

### 6.3 Conservation

Délai de conservation: 12 mois sous emballage d'origine fermé entre 5°C à 25°C.

## 7 Performances

Tableau 5 - Performances suivant NBN EN ISO 11600 et STS 56.1:1999

Propriété	Norme	Critère	Résultats (*)		
			mortier	verre	mortier
Reprise élastique	NBN EN ISO 7389	$\geq 70$	91		
Coulage (mm) + 5°C + 50°C	NBN EN ISO 7390	$< 3$	1,0		
Perte de volume (% de vol) (**)	NBB EN ISO 10563	$< 10$	2,23		
Module de cisaillement à 200% d'allongement (MPa) à + 23°C à - 20°C	NBN EN ISO 8339	$< 0,4$ et $< 0,6$	0,35 0,36	0,33 0,36	0,36 0,37
Propriétés de déformation sous traction maintenue à + 23°C et - 20°C	NBN EN ISO 8340	Pas de rupture	Conforme		
Adhésion/cohésion à température variable	NBN EN ISO 9047	Pas de rupture	Conforme		
Adhésion/cohésion sous traction permanente après immersion dans l'eau	NBN EN ISO 10590	Pas de rupture	Conforme		
Résistance à la compression (N/mm <sup>2</sup> )	NBN EN ISO 11432		0,23		
Résistance aux rayons solaire	STS 56.1 §3.2.3)	$\Delta e_{\text{moy.}} \geq 0,70$		0,86	
(*) Conditionnement méthode B NBN EN ISO 7389, NBN EN ISO 8339, NBN EN ISO 8340, NBN EN ISO 9047, NBN EN ISO 10590					
(**) Préparation des échantillons suivant NBN EN ISO 10563					

## 8 Contrôle et entretien

Il est recommandé d'effectuer un premier contrôle avec entretien éventuel un an après la pose du mastic et ensuite tous les 3 ans. Il s'agira d'un contrôle visuel de la surface, du contrôle de l'adhésion et de la réparation au moyen de DOWSIL™ 791 après un nettoyage avec du DOWSIL™ R 40.

## 9 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2567) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 9.



L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir [www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).



L'Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "GEVELS", accordé le 12 décembre 2015.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 6 mars 2018.

Cet ATG remplace l'ATG 2527, valable du 29/02/2016 au 28/10/2021. Les modifications par rapport aux versions précédentes sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente	
Par rapport à la période de validité du	Modification
29/02/2016 au 28/10/2021	- Changement des noms des produits et du nom du titulaire d'ATG suite au changement de marque de Dow Corning en Dow
	-

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

